

Interprétariat communautaire en face-à-face

Les règles d'or

- Prévoir un entretien préalable avec l'interprète
- Planifier l'entretien : temps, contenus, déroulement
- Clarifier les rôles et demander l'accord de chacun(e)
- Souligner le devoir de confidentialité
- S'adresser directement à la personne migrante
- Employer un langage simple, des phrases courtes
- Prêter attention aux signaux non verbaux



Interprétariat téléphonique

Les règles d'or

- Garantir discrétion et protection des données
- Communiquer les détails techniques (haut-parleur, ...)
- Clarifier les rôles et demander l'accord de chacun(e)
- Souligner le devoir de confidentialité
- Employer un langage simple, des phrases courtes
- Parler lentement et distinctement
- S'assurer de la bonne compréhension

